

Conditions Définitives en date du 11 décembre 2013

POUR
LE
12
2013



VILLE DE MARSEILLE

Programme d'émission de Titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 700.000.000 d'euros

Euro 30.000.000 titres à Taux Fixe de 3,80 % venant à échéance en décembre 2028

Souche : 1

Tranche : 1

Prix d'émission : 100 %

Natixis

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 17 octobre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-555 en date du 17 octobre 2013) (le « **Prospectus de Base** ») qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les « **Conditions Définitives** ») relatives à l'émission des titres (les « **Titres** ») décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.marseille.fr/sitevdm/mairie/administration-de-la-commune/budget>), et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Pour les besoins des présentes Conditions Définitives, les expressions (i) « **Directive Prospectus** » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative, dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre Concerné) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et (ii) « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

1. (i) Souche n° : 1
(ii) Tranche n° : 1
(iii) Date à laquelle les Titres deviennent fongibles (Article 13) : Sans objet
2. **Devise :** Euros (« € »)
3. **Montant Nominal Total :** 30.000.000 €
- (i) Souche : 30.000.000 €
(ii) Tranche : 30.000.000 €
4. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total
5. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
6. (i) **Date d'Emission :** 13 décembre 2013
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
7. **Date d'Echéance :** 13 décembre 2028
8. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 3,80 % par an
9. **Base de Remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal
(autres détails indiqués ci-dessous)
10. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Sans objet
11. **Option d'Achat/de Vente :** Sans objet
12. **Dates des autorisations pour l'émission des Titres :** Délibération du Conseil Municipal de l'Emetteur n°13/0105/FEAM en date du 11 février 2013 précisant la délibération n°08/0232/HN du 4 avril 2008

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

13. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) Taux d'Intérêt : 3,80 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : 13 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
- (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : 3,800 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : Sans objet
- (v) Méthode de Décompte des Jours : Exact/Exact – ICMA

- (vi) Dates de Détermination du Coupon : 13 décembre de chaque année
14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
15. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Référencé sur l'Indice de l'Inflation :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
18. **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Anticipé :** 100.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités) :
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Oui
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Oui
22. **Rachat (Article 6(g)) :** Oui

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(f) :** TARGET

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :

Sans objet

26. Masse (Article 11) :

Masse Allégée

Représentant titulaire :

CACEIS CORPORATE TRUST

(439 430 976 RCS PARIS)

Adresse : 14, rue Rouget de Lisle – 92130
ISSY LES MOULINEAUX

Représenté par M. Jean-Michel DESMAREST

Fonction : Directeur Général de CACEIS
Corporate Trust

Représentant suppléant :

CACEIS BANK FRANCE

(692 024 722 RCS PARIS)

Adresse : 1-3, place Valhubert – 75013 PARIS

Représenté par M. Philippe DUPUIS

Fonction : Directeur Général de CACEIS
BANK

Rémunération : Applicable

Le Représentant de la Masse titulaire percevra une rémunération annuelle forfaitaire d'un montant de 300 €

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 700.000.000 d'euros de la Ville de Marseille.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Ville de Marseille :

Par : Monsieur Hervé Berthier, Directeur des Finances de la Ville de Marseille

Dûment habilité

Le Directeur des Finances


Hervé BERTHIER

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

10.600 €

2. NOTATIONS

Notations :

Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :

Standard and Poor's : A

Fitch Ratings : A+

Chacune de agences ci-dessus est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « **Règlement ANC** ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. NOTIFICATION

Il a été demandé à l'Autorité des marchés financiers, qui est l'autorité compétente en France pour les besoins de la Directive Prospectus, de fournir un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base a été établi conformément à la Directive Prospectus.

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

« Sauf au titre des commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités. »

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET

(i) Raisons de l'offre :	Le produit net de l'émission des titres sera destiné au financement des investissements de l'Emetteur
(ii) Estimation du produit net :	Sans objet
7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT	
Rendement :	3,80 %
8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES	
Code ISIN :	FR0011654003
Code commun :	100293480
Dépositaires :	Euroclear France
(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :	Oui
(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :	Non
Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :	Sans objet
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Sans Objet
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	Sans Objet
9. PLACEMENT	
(i) Méthode de distribution :	Non syndiquée
(ii) Si syndiqué :	
(a) nom des Membres du Syndicat de Placement :	Sans objet
(b) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	Natixis 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris France
(v) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Sans objet